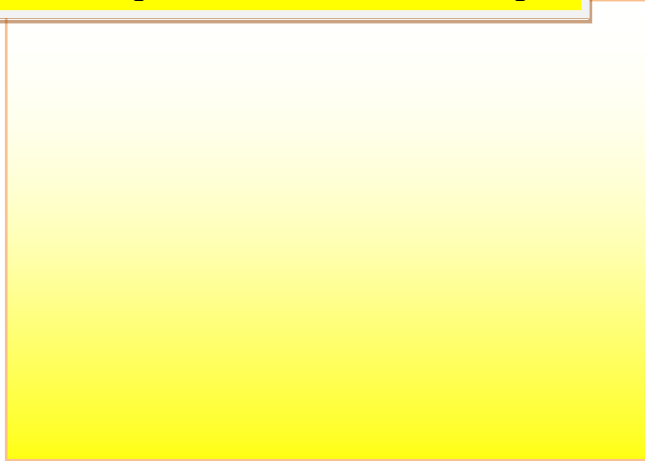


K CALENDRIER DE FORMATION

Consultez le calendrier de l'école régionale de formation sur le site Internet de votre ligue

K CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

L'Ecole Régionale de Formation de votre ligue



www.ffkarate.fr

Rubrique formation

Et après ?

Possibilité de réduction du coût de l'AFA sur une inscription au DAF.



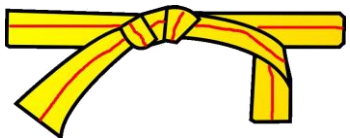
Assistez votre professeur de karaté ou d'une discipline associée.

ATTESTATION
FEDERALE
D'ASSISTANT



Le pied à l'étrier :

- *j'ai 14 ans minimum*
- *je suis ceinture marron*
- *je souhaite aider mon professeur à donner ses cours*



LA FORMATION **A**TTESTATION **F**EDERALE D'**A**SSISTANT

Durée totale de la formation : 8 heures

Coût : 30 €

Public ciblé : 14 ans minimum, ceinture marron

Lieu : dans votre département

Objectif : l'AFA est une attestation confirmant que son titulaire a bien suivi une journée de formation le préparant à être l'assistant du professeur qui l'y aura inscrit. Elle valorise l'aptitude à l'encadrement et sensibilise aux formations proposées au sein d'une Ecole Régionale des Cadres.

Le titulaire de l'AFA assiste un enseignant diplômé (DAF, DIF, CQP, DE ou DES) du club dans lequel il est licencié, en lui permettant ainsi d'avoir une aide technique et pédagogique durant les séances qu'il dirige ou lorsqu'il dédouble les cours par âge ou par niveau de pratique. En aucun cas le titulaire de l'AFA ne peut enseigner en pleine autonomie. Le professeur du club aura initié préalablement son élève jusqu'à l'obtention de l'AFA et continuera son apprentissage après cette formation.

CONTENU DE LA FORMATION CERTIFICATIVE

DUREE TOTALE : 8 HEURES

UF 1 – PEDAGOGIE ELEMENTAIRE

4 heures

Etre capable :

- de choisir une animation pédagogique adaptée à différents publics ;
- de veiller au respect des consignes techniques et pédagogiques du professeur ;
- de démontrer et expliquer des exercices ;
- de corriger, évaluer les élèves et rendre compte au professeur.

UF 2 – ENVIRONNEMENT REGLEMENTAIRE ET ASSOCIATIF

4 heures

Etre capable :

- de présenter un dispositif des formations proposées au sein des Ecoles Régionales de formation ;
- de définir des règles d'hygiène et de sécurité ;
- de comprendre la vie associative du club ;
- de contribuer au respect de la discipline dans le dojo.



Enseignement bénévole

AFA

Attestation Fédérale d'Assistant

L'AFA est une attestation confirmant que son titulaire a bien suivi une journée de formation le préparant à être l'assistant bénévole du professeur du club. Elle valorise l'aptitude à l'encadrement et sensibilise aux formations proposées au sein de l'école régionale de formation.

DAF

Diplôme d'Animateur Fédéral

Le DAF est un diplôme qui permet l'animation de façon strictement bénévole en pleine autonomie. Son titulaire peut ouvrir des clubs au sein de la FFKDA.

DIF

Diplôme d'Instructeur Fédéral

Le DIF permet d'enseigner bénévolement pour une durée illimitée et en pleine autonomie dans tout club affilié à la FFKDA. La formation dispensée en école régionale de formation permet d'obtenir un allègement de formation sur le CQP.

Activité accessoire rémunérée

CQP

Certificat de Qualification Professionnelle de karaté et disciplines associées

Le CQP permet l'enseignement du karaté et des disciplines associées :

- en autonomie
- contre une rémunération correspondant au groupe 4 de la CCNS les 300 premières heures, majorée de 25 % au-delà de 300 heures par an.

Activité professionnelle

DEJEPS

Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Le DEJEPS est un diplôme de niveau III qui permet l'enseignement et l'entraînement du karaté et des disciplines associées contre rémunération. Ce diplôme atteste la capacité à concevoir, coordonner et mettre en oeuvre des programmes de perfectionnement, conduire des démarches d'entraînement et de formation.

DESJEPS

Diplôme d'Etat Supérieur de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

Le DESJEPS est un diplôme de niveau II qui permet l'enseignement et l'entraînement du karaté et des disciplines associées contre rémunération. C'est le diplôme le plus élevé du secteur professionnel du karaté et des disciplines associées. Il correspond à un niveau d'expertise. Les titulaires du DESJEPS seront des entraîneurs de haut niveau.